

CAMILLE ROUSSEVILLE

38

39

Camille ROUSSEVILLE

No Photo

CAMILLE ROUSSEVILLE

En 1940, les Allemands ont réquisitionné les chalutiers. On a continué la pêche avec le canot de la *Gabrielle-Georges*.
En 1942, mon père a fait construire par les Chantiers *Allard*, l'*Union*, une chaloupe de huit mètres vingt.
A bord de l'*Union*, on naviguait à la rame et à la voile. Puis, en 1943, mon père y a fait installer un moteur.
Pendant l'Occupation, la pêche était réglementée. Il y avait des heures de sortie et de rentrée. On était en moyenne cinq heures partis. La zone de pêche était limitée à cinq kilomètres environ de la côte. Quand on rentrait au port, on devait déclarer aux Allemands quelle quantité de poisson on avait pêché.
Ils nous demandaient : « Combien de kilos ? » et on répondait n'importe quoi. Tout le poisson n'était pas débarqué, on en gardait pour la famille.
Ensuite, le poisson allait à la répartition chez *Lemasle*. Une partie était achetée par les mareyeurs et l'autre par les Allemands.
Pendant l'Occupation, j'ai été requis par les Allemands pour travailler aux blockhaus. J'ai travaillé à Colleville / Saint-Laurent et à la Pointe du Hoc. On travaillait en équipe, jour et nuit. On partait pour la semaine, à pied ou à vélo. On logeait à cent dans un baraquement sans sanitaires, de cinquante mètres de long.

La nourriture se limitait à une gamelle de bouillon

La nourriture se limitait à une gamelle de bouillon avec une feuille de chou, un bout de pain, deux rondelles de saucisson et un tout petit morceau de beurre. En automne, on allait chercher des pommes dans les champs. On était payé 318 francs de l'époque par semaine.

J'ai été aussi très longtemps à la garde des voies de chemin de fer à Saint-Loup au-moins une fois par semaine. L'été, on devait être sur place à 7 heures et l'hiver à 5 heures jusqu'au lendemain matin. On était deux équipes de deux : une équipe à l'extérieur à la surveillance et une équipe au repos, à l'intérieur des petites cabanes situées au bord des voies. On changeait d'équipe toutes les trois heures.
On allait là-bas à pied ou à vélo. Les noms des personnes réquisitionnées pour la garde des voies étaient inscrits sur un tableau …
On était obligé d'y aller, on était otage des Allemands.
En 1944, le mercredi 7 juin, les Anglais ont libéré Port et le jeudi 8, je travaillais pour eux au déchargement des jerrycans d'essence. On était payé 352 francs par semaine.
Au Débarquement, une quinzaine de chaloupes et une dizaine de petits bateaux ont été détruits sous les bombardements. L'Union n'était plus en état de naviguer. Elle était à moitié coulée. Un jour, on a réussi à la renflouer et à reboucher les trous tant bien que mal. A la suite de çà, les Anglais nous ont réquisitionnés mon frère Joseph et moi pour emmener en balade des soldats canadiens qui s'étaient battus à Carpiquet et qui avaient besoin de se changer les idées.



ÉTAT FRANÇAIS

Département du Calvados

Commune de CAHAGNES

Ordre de Réquisition Individuelle

En exécution des prescriptions de l'article 14 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre,

M Teicher Jacques

demeurant à CAHAGNES

assurera, en qualité de requis, la garde des voies ferrées le 16 Mai 43

conformément aux consignes qui lui seront données par le chef de secteur.

A CAHAGNES le 27 AVRIL 1943

Le Maire

MAIRIE DE CAHAGNES (CALVADOS)

J'ai été aussi très longtemps à la garde des voies de chemin de fer à Saint-Loup...

Illustration d'un ordre de réquisition d'une autre commune du calvados.